

Réalisation de 2 passages supérieurs aménagés - Vinci Autoroutes Réseau Cofiroute - Région Centre - Suivi environnemental en phase chantier

Localisation

Salbris (41) et Reugny (37)



Date

2018

Maître d'ouvrage



RESEAU COFIROUTE

Projet

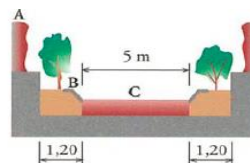
Objectifs : Réalisation de 2 passages supérieurs aménagés sur les autoroutes A10 et A71 . Ces aménagements ont pour but de réduire la fragmentation des territoires en permettant le passage de la petite faune terrestre de part et d'autre des autoroutes.

Caractéristiques :

Les projets consistent à favoriser le passage de la faune sur les trottoirs des ouvrages grâce aux aménagements suivants:

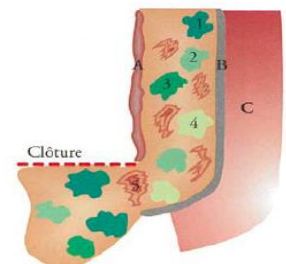
- végétalisation des trottoirs;
- mise en œuvre d'écrans occultants sur les deux rives du tablier (hauteur de 1.40 m – circulation douce);
- réaménagement des clôtures aux abords immédiats de l'ouvrage;
- Mise en place de clôture à maille progressive et grille de protection des amphibiens sur 100 mètres de part et d'autre des ouvrages.

Montant du marché : 10 k€



- 1 : Cornouiller
- 2 : Prunellier
- 3 : Aubépine
- 4 : Fusain
- 5 : Tas de souches et de pierres

- A : Écran d'occultation
B : Bordure
C : Chemin stabilisé



Missions réalisées

- Elaboration du Plan Général de Respect de l'Environnement (PGRE): protéger la ressource en eau, limiter les nuisances sonores liées aux travaux, réduire les consommations de matières premières et d'énergie, favoriser le réemploi des matériaux in situ, généraliser l'utilisation des filières de gestion des déchets, limiter les impacts des travaux sur le milieu naturel, installation classées pour la protection de l'environnement,
- Réalisation d'un registre environnement,
- Assistance au maître d'ouvrage durant les réunions,
- Organisation d'une Visite Préalable Environnement. Cette visite a lieu avant la remise par chaque intervenant au chantier de son Plan Respect de l'Environnement (PRE),
- Réalisation des comptes rendus des visites, les consignes à transmettre, les observations particulières et les fiches d'anomalies,
- Transmission des observations et notifications nécessaires au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre et à tout autre intervenant sur le chantier,
- Réalisation du Bilan Environnemental de Chantier.